



UN GROUPE DE RIVERAINS DU VILLAGE DE REVIN

à

Monsieur le Président de la CARENE
4 avenue Commandant l'Herminier
44 605 Saint-Nazaire Cedex

Objet: Demande d'inscription de la Carrière de la Maison Noulet en zone naturelle protégée.

Monsieur le Président,

L'enquête publique diligentée par la communauté d'agglomération de Saint Nazaire Agglo portant notamment sur le projet de modification N° 3 du PLUi s'est tenue du 21 octobre au 21 novembre 2024. Dix sept contributions sur les 50 exprimées n'entraient pas dans le cadre du dossier de modification. Parmi celles-ci, dix observations (11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 24, 25 et 41) demandaient que le site de la carrière de la Maison Noulet sur la commune de Donges soit préservée et classée en zone naturelle protégée de façon à écarter toute reprise d'activités ou le comblement du plan d'eau d'une surface légèrement supérieure à 4 hectares.

Nous rappelons que ce site naturel présentait de nombreux intérêts. Il était une réserve d'eau importante, un lieu de développement de la biodiversité, un espace offrant la possibilité de promenades.

Cette demande est d'autant plus justifiée que lors de la session du conseil départemental, le 16 octobre 2023, les élus de cette assemblée ont voté l'extension du périmètre de protection d'espaces agricoles et naturels périurbains de Saint-Nazaire Nord, dit de l'Immaculée, intégrant cette zone au PEAN.

Dans le rapport d'enquête publique en date du 21 décembre 2023 (page 41), la CARENE précise que "l'arrêté préfectoral actant de l'abandon du projet d'ISDI est trop récent pour que la commune de Donges ait eu le temps, en concertation avec les riverains du site, de réfléchir à l'avenir de celui-ci et à la manière d'intégrer un éventuel projet de valorisation au PLUi.

Rappelons que l'arrêté préfectoral N° 2023/ICPE/179 donnant autorisation à la SAS Charier CM d'installer un stockage de déchets inertes au lieu-dit la Maison Noulet à été signé le 26 mai 2023, que l'exploitant annonçait l'abandon de son projet au mois de juin 2024.

Comme nous vous le présentions déjà dans nos courriers des 2 août 2023 et 18 février 2024 notre demande reste constante et déterminée. Cette carrière est devenue de fait un espace naturel qu'il convient de "sacraliser" et revêt une forte valeur écologique.

Par ailleurs, lors de la commission urbanisme du 3 décembre 2024, le responsable du service a informé les élus "Donges avec vous, Mieux vivre à Donges, Donges Solidaire-Citoyenne" que les services de la Carène étudiaient notre demande de reclassement de l'ancienne carrière en zone naturelle avant que cette question soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui pourrait intervenir en 2025.

Nos associations dongeoises avec le groupe de riverains du village de REVIN sollicitent votre soutien et vous demandent d'inscrire dans une prochaine proposition de modification du PLUi la préservation du site de la Maison Noulet et son inscription en tant que zone naturelle protégée.

Nous restons à votre disposition afin de répondre à toute demande de précisions complémentaires

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

A Donges le 26 janvier 2025

Monsieur MORICE Stéphane
Représentant groupe de riverains REVIN

Madame LE CLER Marie Aline
AEDZRP

Monsieur MIAULT Vincent
Donges Solidaire Citoyenne

Monsieur DELALANDE Mikaël
Mieux Vivre à Donges

Monsieur BAUDICHAUD Ghislain
Donges avec Vous